



> Lire cet article sur le site web

Titre-restaurant : place à la 2e génération de cartes sans frais bancaires

Le 2 avril 2014 entrain en vigueur le décret officiel autorisant la dématérialisation des titres-restaurant alors que de nouveaux entrants (Moneo Resto, Resto Flash) étaient venus bousculer depuis plusieurs mois déjà un marché jusque-là partagé entre les quatre émetteurs historiques: Chèque Déjeuner, Edenred, Natixis Intertitres et Sodexo. Un marché estimé à 5,5 milliards d'euro pour 3,5 millions de bénéficiaires qui a donc vu depuis chacun de ces acteurs lancer sa solution de carte à puce dématérialisée utilisant le flux traditionnel du réseau des cartes bancaires. 8 mois plus tard, **Conecs**, l'opérateur technique créé par les quatre historiques a annoncé sur le Salon Equip'Hôtel cette semaine débiter le déploiement national de sa solution de deuxième génération après un test concluant opéré sur l'agglomération orléanaise cet été.

90% de commerçants satisfaits Cette fois-ci, plus de flux bancaire - et donc plus de commissions associées à chaque transaction enregistrée ! - mais un flux de transmission propre à **Conecs** et dédiée aux titres-restaurant 2 e génération. On se souvient qu'au moment du lancement des cartes 1ere génération, plusieurs syndicats de restaurateurs avaient pesté sur les commissions demandées par certains opérateurs lors du règlement de transactions par titre-restaurant dématérialisé...« Le test grandeur nature a concerné 1500 bénéficiaire de titres et 300 établissement affiliés de juin à septembre 2014. Aucun problème technique n'a été déploré, les flux interconnectés ont parfaitement fonctionné, et 90% des commerçants se sont dits satisfaits de la solution à l'issue du test », raconte le président de Conecs **Vincent Toche**, qui indique également être en discussion avec certains acteurs entrants pour les amener vers cette solution. Afficher la transparence Bien entendu, la carte 2 e génération offre tous les avantages de son aînée: paiement sécurisé et au centime près, automatisation des émissions pour l'entreprise, accélération des process de remboursement pour le restaurateur sans manipulation chronophage, mais aussi la limitation du montant des règlements à 19euro par jour et par titre. Outre le coût des transactions désormais supportées par les émetteurs avec cette solution **Conecs**, le restaurateur pourra aussi bénéficier d'une visibilité des transactions pour faciliter sa comptabilité grâce à une télécapture distincte faisant apparaître sur les tickets le nombre de transactions par carte titre-restaurant et le montant total par émetteur. « Il est primordial de préserver le bénéfice social du titre-restaurant. Cette transparence, permettant le cas échéant d'offrir une traçabilité juridique, va dans ce sens », note Anna Notarianni, directrice générale de Sodexo services avantages et récompenses France. Afin d'accepter ces cartes 2 e génération, le commerçant devra simplement mettre à jour son Terminal Point de Vente (TPE) par une manipulation très simple. Pour les informer, 22000 lettres ont déjà été postées depuis début novembre et 5000 points de vente l'ont déjà opéré. **Conecs** table sur 80 000 commerçants convertis d'ici à fin mars 2015.